

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 septembre 2015

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 2954)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC445

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 42

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« et suivants »

le mot et la référence :

« à L. 642-10 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.